

s'est effronté et, Dieu merci, personne n'a été tué ni blessé.

Voici ce que je voudrais que le ministre précise. Je le vois qui regarde sa montre. Je voudrais qu'il m'éclaire sur le point suivant. Pourquoi les ouvrages construits par son ministère sur des terrains appartenant à la Couronne, surtout en deçà de la ligne des hautes eaux, n'ont-ils pas à satisfaire aux normes de construction imposées par la municipalité ou la ville qui est adjacente et pourquoi n'y a-t-il pas une autre inspection de faite en dehors de celle des ingénieurs de son ministère? Les inspecteurs municipaux peuvent procéder à une inspection, mais ils n'en font pas, je crois,—du moins il en était ainsi autrefois quand je travaillais à des entreprises du gouvernement. Je suis d'avis qu'il faudrait respecter les règlements de construction des villes, des municipalités et des provinces; l'inspection des projets de construction du gouvernement ne devrait pas être faite uniquement par les ingénieurs et les entrepreneurs à l'emploi de ce ministère ou d'un autre ministère du gouvernement, mais par ceux à qui cette responsabilité incombe, indépendamment du contrat, afin de s'assurer qu'au point de vue de la construction et du respect du contrat, on se conforme aux règlements de construction de la ville, de la municipalité ou de la province.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que le ministre réponde, je voudrais lui signaler une résolution qui a été adoptée à la réunion annuelle de 1960 du Conseil canadien des pêcheries et la consigner au hansard pour qu'on puisse la trouver avec les crédits du ministre. J'espère qu'il étudiera cette question. La résolution est intitulée *Importation de bateaux de pêche* et elle se lit comme il suit:

Vu que certains conditionneurs de poisson ont à souffrir sérieusement du manque de bateaux de pêche convenables; et

Vu que le gouvernement fédéral restreint l'achat de l'embarcation désirée sur les marchés étrangers par:

a) La nécessité d'avoir à demander la permission au ministère des Transports pour importer un navire, restriction qui n'existe pas, à notre connaissance, dans le cas d'instruments de production dans aucune autre industrie primaire du Canada.

b) Des droits élevés perçus à l'égard de navires qui mesurent jusqu'à 100 pieds de longueur lorsqu'ils sont importés de pays bénéficiant du tarif de la nation la plus favorisée; et

Vu que l'expérience a démontré que les gros navires vont jouer un rôle plus important dans la production à l'avenir;

En conséquence, qu'il soit résolu que le conseil des pêcheries du Canada demande au gouvernement fédéral de supprimer ces obstacles à la constitution d'une flotte de pêche canadienne.

Je ne vais pas en dire plus long au sujet de cette résolution. J'ai l'intention de la soumettre à l'examen de ses collègues, et j'espère que le ministre va l'étudier à fond. Il se

souviendra, je l'espère, qu'il pratiquait beaucoup la pêche lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et il fera quelque chose pour venir en aide à l'industrie de la pêche.

L'hon. M. Hees: Je m'empresse d'assurer à l'honorable député de Bonavista-Twillingate que je vais étudier la question avec grand soin. En réponse à la question que m'a posée l'honorable député de Gloucester au sujet des études relatives au canal de Chignectou, je tiens à lui dire que mon ministère a commencé à établir des prévisions de frais à l'égard de ce projet. Le ministère des Travaux publics a fait un relevé préliminaire des travaux de génie. Cependant, il n'y a rien de définitif encore dont je puisse faire rapport au comité à la suite de ce relevé. Comme je pense le lui avoir dit, je me suis toujours beaucoup intéressé à ce projet. Je l'ai longuement étudié moi-même et je continuerai de le faire. Le gouvernement étudiera certes cette question avec beaucoup d'attention.

En réponse à la question...

M. Robichaud: Avant que le ministre change de sujet, pourrais-je lui poser une question?

L'hon. M. Hees: Oui.

M. Robichaud: Est-ce que l'étude se poursuit toujours?

L'hon. M. Hees: Oui, elle se poursuit toujours.

M. Robichaud: Chez les deux ministères, celui des Transports et celui des Travaux publics?

L'hon. M. Hees: Oui. En réponse à la question de l'honorable député de Vancouver-Est, je dirai que la question qu'il a soulevée est d'ordre technique. Elle intéresse des problèmes qui sont de la compétence du Conseil des ports nationaux. Je vais discuter la question avec les membres du Conseil des ports nationaux et, plus tard, lorsque les crédits de ce conseil seront soumis au comité, lors de la mise en délibération de mes propres crédits, je lui répondrai, si cette façon de procéder lui convient.

M. Winch: Oui.

M. Cardin: Avant de passer à autre chose, j'ai une brève question à poser au ministre à propos de ce poste. Je crois que c'est la seule occasion où je puis la lui poser. Plus tôt, au cours de la session, le premier ministre nous a donné à entendre qu'un ministère était à étudier la possibilité d'aménager une voie navigable sur le Richelieu, du lac Champlain jusqu'à New-York. Je me suis demandé si les sommes de ce poste, ou tout au moins une partie de ces sommes, sont réservées à l'étude du Richelieu. Le ministre voudra